

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

**SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2018**

Selon l'article 157 du Code municipal, lorsque tous les membres du conseil sont présents, le conseil peut tenir une séance extraordinaire malgré le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour l'avis de convocation.

Sont présents: Mesdames Brigitte Chapados, Lorraine Michaud et Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Fernand Caron et Deave D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

**RÉSOLUTION 029-2018 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à **20h05**. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 030-2018 REPORT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 5 FÉVRIER 2018**

En raison du retour récent de la directrice générale d'un congé de maladie,

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité de reporter la séance du conseil du 5 février au 12 février 2018.

**RÉSOLUTION 030-2018 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par madame Brigitte Chapados, appuyé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité à 20h15.

Je, Gilbert Pigeon, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

---

Gilbert Pigeon, maire

---

Christiane Berger  
Dir.gén & sec/trésorière